



*Communiqué de presse
Paris, le 26 octobre 2020*

Les qualifications métiers du bâtiment : Le pari de la compétence

Depuis près de 70 ans, Qualibat a pour vocation de sécuriser la commande publique de travaux en identifiant et en distinguant les entreprises sérieuses, expérimentées et compétentes.

Aujourd'hui, alors que les travaux de rénovation énergétique représentent un enjeu majeur, et que les pouvoirs publics renouvellent leurs ambitions au travers de réglementations volontaristes et de dispositifs d'incitations fiscales toujours plus nombreux, la qualification d'entreprises du bâtiment et le label RGE jouent un rôle crucial : mettre en œuvre cette ambition au quotidien, notamment auprès des particuliers.

Dans une économie bouleversée et dominée par les « avis clients », censés donner confiance et garantir un achat de manière plus ou moins fiable, quelle place pour la qualification professionnelle ? Et quels avantages ?

Travaux de rénovation énergétique : pour quelles entreprises ?

C'est un fait. Les pouvoirs publics ont choisi de réserver la réalisation des travaux aidés aux entreprises objectivement sélectionnées pour leur expérience et leur compétence. Pour cela ils ont fait avant tout le pari de la qualification professionnelle.

En effet, les gens connaissent et identifient bien le label RGE, indispensable à une entreprise qui souhaite réaliser des travaux d'efficacité énergétique dans le cadre des dispositifs tels que les CEE, l'éco PTZ, Maprimrénov', Habiter mieux etc.

Ce que les gens savent moins, c'est que pour obtenir le label RGE – par le biais d'une formation spécifique et en se soumettant à des contrôles de chantiers – il faut aussi disposer d'un certificat de qualification, pour un métier particulier.

La « qualification », c'est quoi ?

Au-delà du mot courant, c'est un dispositif encadré et contrôlé. C'est la reconnaissance par un organisme tiers, comme QUALIBAT, qu'un professionnel satisfait de nombreux critères de sérieux administratifs, techniques, et qu'il dispose de toutes les preuves d'expérience et de compétence dans une ou plusieurs catégories de travaux.

Le professionnel est-il bien assuré ? Dispose-t-il de tous les artisans formés ? de moyens matériels suffisants ? A-t-il réalisé des chantiers qui ont donné satisfaction ? Autant de questions qui, parmi d'autres, permettent de formuler un *jugement objectif* sur le professionnel qui a demandé cette marque de reconnaissance qu'est la qualification.

En cela, l'expertise qu'apporte la qualification se distingue d'un *avis*, et notamment des « avis clients ». Pour tout ce qui relève du goût, chacun peut s'estimer un bon juge, puisqu'il peut dire ce qu'il pense d'un hôtel, d'un restaurant ou d'un produit de consommation courante. Pour ce qui relève des relations interpersonnelles, chacun peut également juger du comportement particulier de tel ou tel prestataire de service.

Mais en matière de travaux, la dimension technique est primordiale. Et le savoir-faire, tout comme le respect des exigences techniques, difficile à évaluer. Ainsi, sauf malfaçon flagrante, ou défaut de finition, la compétence technique objective d'une entreprise échappe à la plupart d'entre nous.

L'avantage irremplaçable de l'expertise indépendante

Voilà exactement ce qu'un organisme comme QUALIBAT apporte de précieux à tous les particuliers.

L'évaluation des compétences d'un candidat, sur un segment donné d'activité, est conduite par des professionnels **bénévoles**, expérimentés et reconnus dans cette spécialité. C'est donc sur la base de critères objectifs que les experts évaluent les capacités de chaque entreprise candidate d'un point de vue administratif, juridique, technique et financier.

Si un particulier veut bénéficier de l'information la plus large et la plus fiable sur une entreprise à laquelle il souhaite confier des travaux, il a tout intérêt, parallèlement aux avis de particuliers glanés ici ou là, à vérifier s'il s'agit d'un professionnel qualifié par un organisme comme QUALIBAT.

La qualification métier et le label RGE : la confiance dans tous les cas

Un entrepreneur RGE a nécessairement obtenu au préalable une qualification relative à un ou plusieurs métiers particuliers. A contrario, un entrepreneur qualifié n'est pas nécessairement RGE, s'il n'a pas demandé le label en plus de sa qualification. Dans ce cas, il ne peut faire bénéficier à ses clients, en dépit de ses compétences, des avantages fiscaux prévus par les dispositifs évoqués plus haut.

Pour retrouver toutes les entreprises qualifiées dans tous les domaines de travaux et dans tous les territoires, ou pour retrouver, parmi ces derniers, ceux qui sont également RGE pour réaliser des travaux d'efficacité énergétique, une seule adresse : **QUALIBAT.com**

A propos de QUALIBAT

QUALIBAT est une association loi 1901 regroupant les principales organisations professionnelles du secteur de la construction (entreprises, artisans, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, contrôleurs techniques...). À travers ses qualifications et certifications, QUALIBAT valorise une sélection d'artisans et d'entreprises ayant fait preuve de leurs compétences et de leur savoir-faire. Indépendant depuis sa création en 1949, QUALIBAT couvre tous les secteurs du bâtiment, à l'exception de l'électricité.

Près de 61.000 entreprises sont aujourd'hui qualifiées dont plus de 49.000 professionnels RGE.

Pour en savoir plus : www.qualibat.com



Contact Relations Presse : Jean-Louis LANGLOIS - Tél : 01 39 24 29 00

Email : presse@factocom.fr

Retrouvez ce communiqué sur www.factocom.fr/agence-de-relations-presse/